

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur FELIX-AGHICAYA William, Directeur du Bureau d'Informations Techniques, Economiques et Commerciales (B.I.T.E.C.), est nommé Conseiller d'Ambassade en FRANCE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 9 Décembre 1963

PAR LE PRESIDENT DU COMITE GENERAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Commerce,

ELENGA-NGAPORO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO-MARTONA.-

COLONEL Denis GASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

Itini Ossetourba LEMOUNDZOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Pierre N Z E.-